



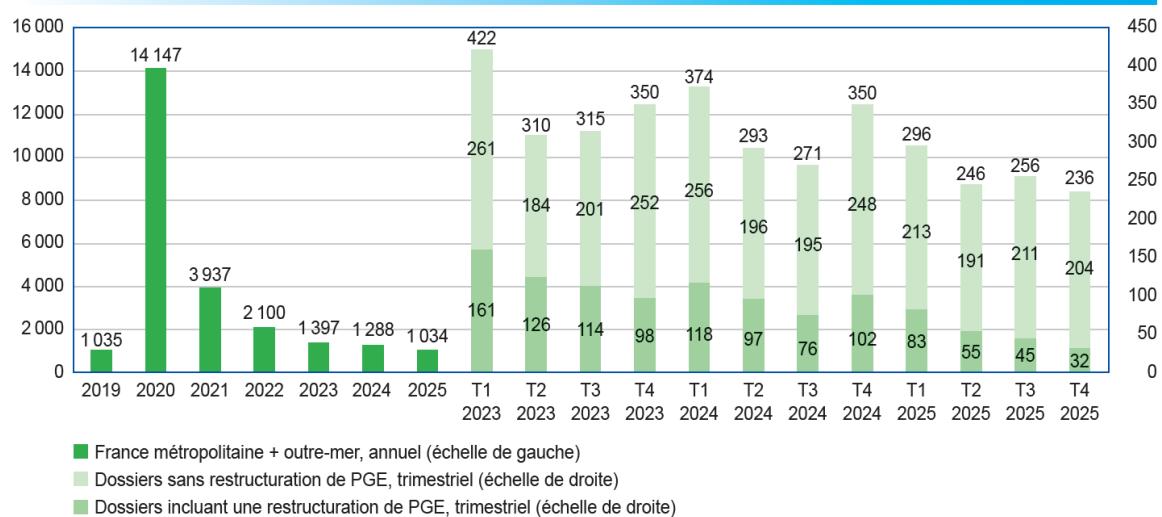
Paris, le 30 janvier 2026

La médiation du crédit en 2025

Une efficacité confirmée avec 64% de taux de succès et 5100 emplois préservés, mais un enjeu fort de saisine précoce

En 2025, 1034 dossiers ont été éligibles à la médiation du crédit ce qui confirme la baisse des sollicitations amorcée en 2022 et le retour à un niveau de saisine comparable à la période pré-pandémique. Parmi ces demandes, 215 ont porté sur des restructurations Prêts Garantis par l'État (PGE) prévues dans le cadre de l'Accord de place spécifique (signé début 2022 et prolongé jusqu'à fin 2026) soit un recul de 45% par rapport à l'année précédente.

Nombre de dossiers éligibles

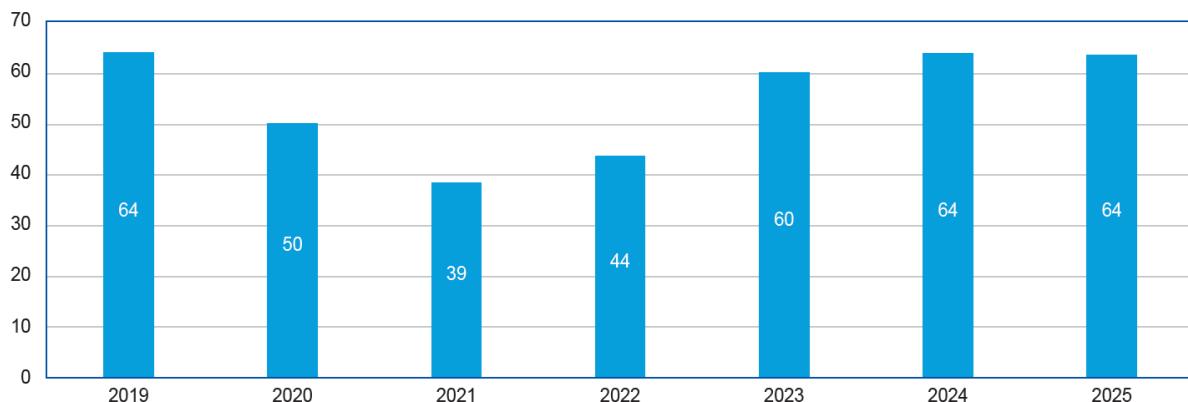


1. Une efficacité confirmée avec des impacts concrets dans les territoires

Les demandes de médiation du crédit éligibles ont abouti dans 64% des cas à l'adoption de solutions de nature à dépasser les difficultés de financement de l'entreprise. Le taux de succès de la médiation du crédit se stabilise ainsi à un niveau comparable à la période pré-pandémique, après un recul marqué pendant la crise sanitaire.

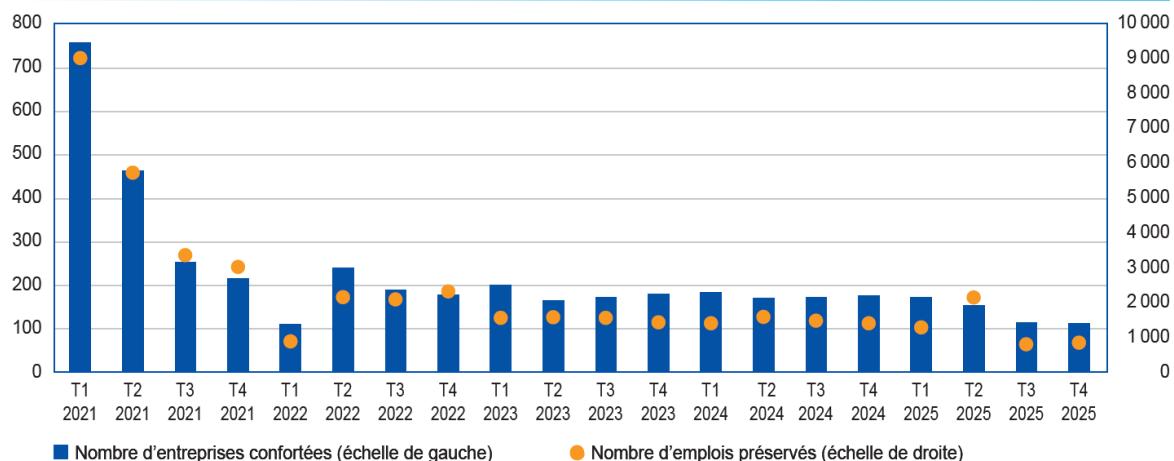
Taux de succès annuel de la médiation du crédit

(en pourcentage)



Les demandes émanent en très grande majorité (83%) de TPE (moins de 11 salariés) qui exercent leurs activités dans les secteurs des services (52%), du commerce (23%), de la construction (10%), des industries extractives ou manufacturières (9%) ou et plus marginalement dans le secteur agricole (6%).

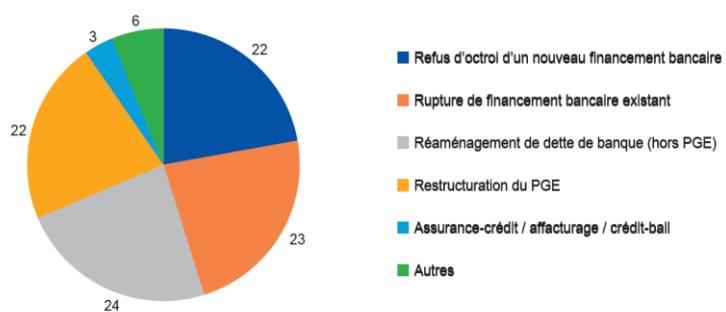
Les interventions des médiateurs départementaux ont permis de préserver 5113 emplois au sein de 554 entreprises dans les territoires.

Nombre d'entreprises confortées et d'emplois préservés

Les saisines de la médiation du crédit sont principalement consécutives à des difficultés relatives à des financements précédemment octroyés qu'il s'agisse de la rupture de financement bancaire existant ou de réaménagement de dette bancaire portant ou non sur des PGE.

Répartition des problématiques rencontrées dans les dossiers éligibles – 2025

(en pourcentage)



Cette situation s'inscrit dans un contexte caractérisé par un accès au financement globalement favorable, mesuré par les statistiques de la Banque de France ([Accès des entreprises au crédit - 2025-Q3 | Banque de France](#)) et souligné par le [rapport annuel de l'Observatoire du financement des entreprises \(OFE\)](#) pour l'année 2025.

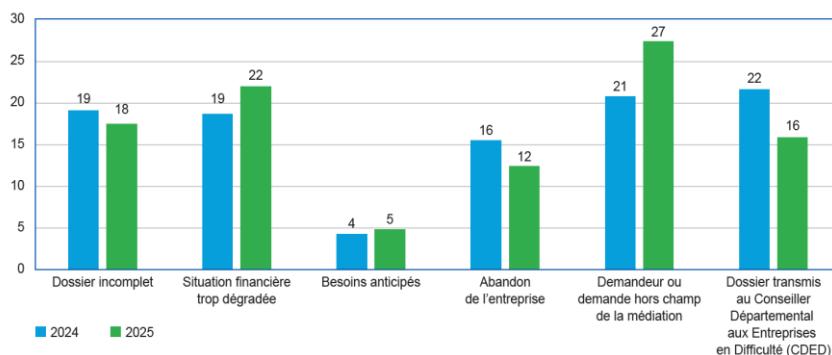
2 - Des enjeux de saisine précoce et adaptée

Le niveau d'éligibilité des demandes de médiation (43% en 2025) reste stable par rapport à l'année précédente. Il demeure toutefois inférieur à la situation observée en période pré pandémique (64% en 2019) principalement pour des raisons tenant aux caractéristiques des demandes :

- Tardives au regard de l'évolution de la situation financière de l'entreprise, trop dégradée (fonds propres négatifs, risques de cessation de paiement) lors de la saisine pour pouvoir relever de la médiation du crédit. Ces situations d'inéligibilité sont en augmentation, passant de 13% des motifs identifiés dans les dossiers en 2022 à 22% en 2025 ;
- Hors champ de la médiation et/ou orientées vers d'autres dispositifs comme celui des conseillers départementaux aux entreprises en difficulté (43% des motifs d'inéligibilité identifiés en 2025) ;
- Faisant l'objet d'un renoncement direct ou indirect de l'entreprise parce que son besoin n'est plus avéré et/ou qu'elle ne produit pas les documents nécessaires à l'instruction de sa demande (35% des motifs d'inéligibilité présents dans les dossiers en 2025).

Évolution des motifs d'inéligibilité

(en pourcentage)

**Contact Presse :** presse@banque-france.fr

Service de presse de la Banque de France : 01 42 92 39 00

3 - Des demandes de restructurations de PGE limitées

Les demandes de médiation relatives à des restructurations amiables de Prêts Garantis par l'État (PGE), possibles au cas par cas, dans les conditions de l'Accord de place du 15 février 2022 reconduit jusqu'à fin 2026, ne concernent qu'un nombre limité de sollicitations (1698 depuis le début de la procédure dont 215 en 2025), les entreprises continuant à rembourser correctement leurs PGE (80,5 % des encours de PGE étant remboursés à fin septembre 2025).

Ces demandes ont abouti favorablement dans 58% des cas ce qui a permis aux 980 entreprises concernées, confrontées à des difficultés avérées, de bénéficier d'un rééchelonnement des échéances de leurs PGE (sur une durée maximale de 4 ans), d'un réaménagement équilibré de leurs autres crédits bancaires à moyen terme et de visibilité sur leurs lignes de court terme.

4 –Un besoin confirmé d'évolution de l'accompagnement des petites entreprises

Le 23 avril 2025, au terme d'un tour de France des territoires avec des rencontres de chefs d'entreprises et d'acteurs de l'accompagnement économique local, le Médiateur national du crédit et le Médiateur des entreprises, ont remis leur [rapport](#) sur les dispositifs de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté à la ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Économie sociale et solidaire.

Deux chantiers prioritaires, issus des recommandations de ce rapport, pilotés par la Médiatrice nationale du crédit et le Médiateur des Entreprises, sont engagés en relation avec les acteurs nationaux et territoriaux de l'accompagnement des entreprises :

- La finalisation d'une Charte de confiance pour renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises et faire évoluer la logique d'accompagnement afin d'aller vers les entreprises confrontées à des difficultés.
- Le renforcement dans les territoires, à partir des enseignements dégagés de départements pilotes, de l'articulation entre les acteurs publics, privés et associatifs de l'accompagnement des entreprises et faciliter ainsi l'accès aux services rendus.

Ces actions s'accompagnent d'une large diffusion de la [boîte à outils](#) du dirigeant, conçue par les médiateurs pour aider les entreprises à anticiper les difficultés, solliciter les accompagnements et les dispositifs de prévention adaptés.

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr

Suivez nous    



MÉDIATION
DU CRÉDIT

ANNEXE I | Saisines de la médiation par région

France métropolitaine et Outre-mer

Auvergne-Rhône-Alpes

Bourgogne-Franche-Comté

Bretagne

Centre-Val de Loire

Corse

Grand Est

Hauts-de-France

Île-de-France

Normandie

Nouvelle-Aquitaine

Occitanie

Pays de la Loire

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Outre-mer

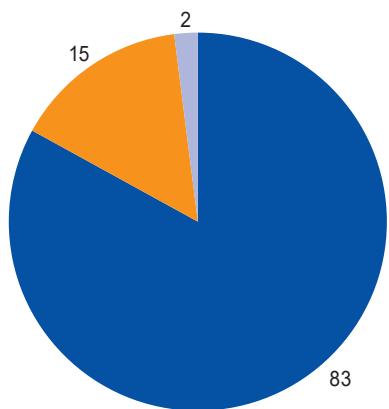
France métropolitaine et Outre-mer

2025

Nombre de dossiers éligibles	1 034
Taux d'éligibilité (en %)	43
Montant des crédits demandés (millions EUR)	227
Nombre d'entreprises confortées	554
Nombre d'emplois préservés	5 113
Taux de médiation réussie (en %)	64

Répartition des dossiers éligibles par effectif

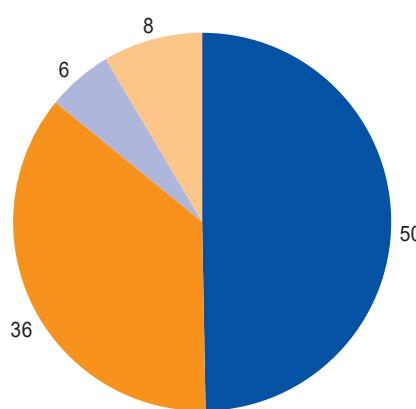
(en pourcentage)



■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes
■ > 50 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

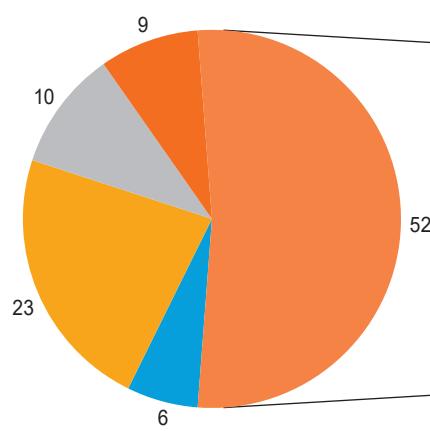
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros
■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

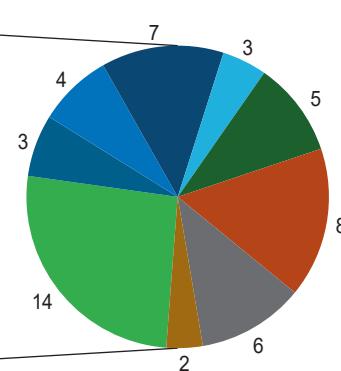
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce



■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

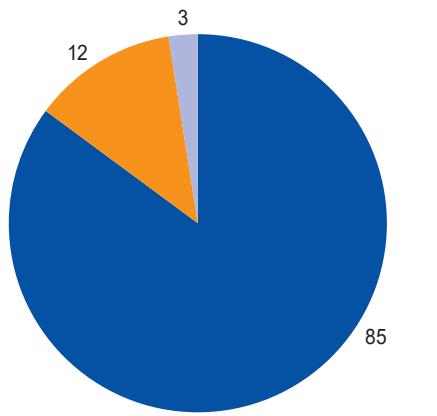
Auvergne-Rhône-Alpes

2025

Nombre de dossiers éligibles	121
Taux d'éligibilité (en %)	45
Montant des crédits demandés (millions EUR)	18
Nombre d'entreprises confortées	61
Nombre d'emplois préservés	653
Taux de médiation réussie (en %)	54

Répartition des dossiers éligibles par effectif

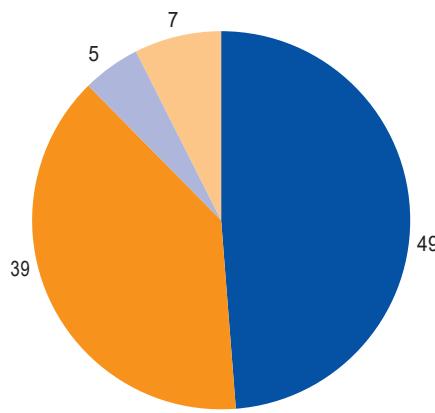
(en pourcentage)



■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes
■ de 51 à 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

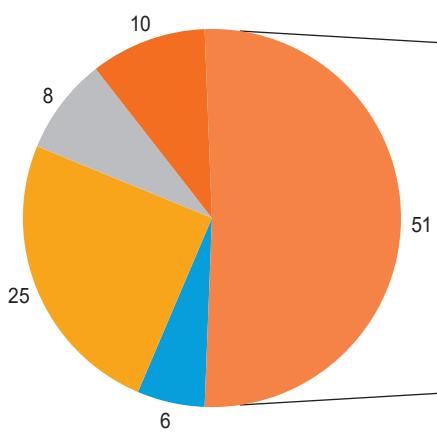
(en pourcentage)



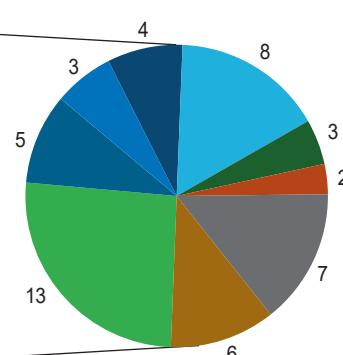
■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros
■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière
■ Commerce
■ Bâtiment, construction et travaux publics



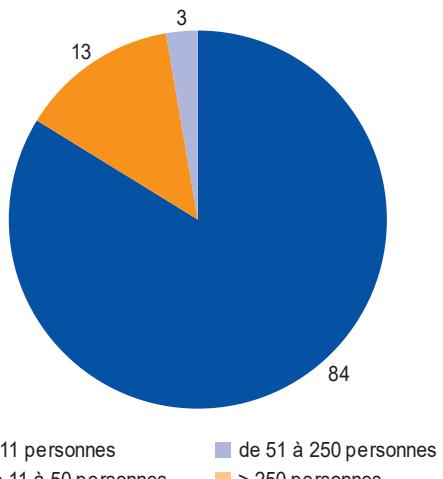
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance
■ Services autres

Bourgogne-Franche-Comté

	2025
Nombre de dossiers éligibles	37
Taux d'éligibilité (en %)	38
Montant des crédits demandés (millions EUR)	20
Nombre d'entreprises confortées	23
Nombre d'emplois préservés	240
Taux de médiation réussie (en %)	79

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)

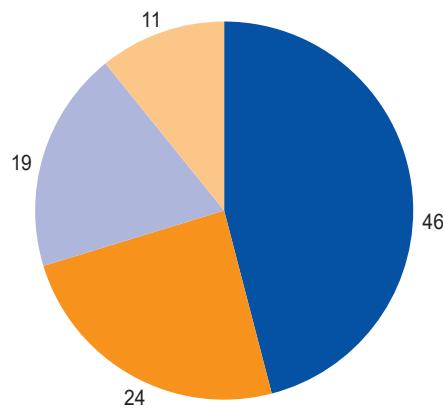


■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes

■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)

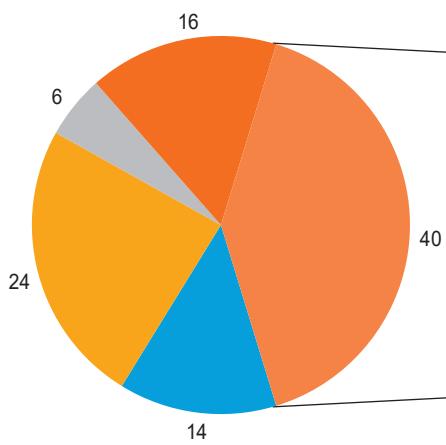


■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros

■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

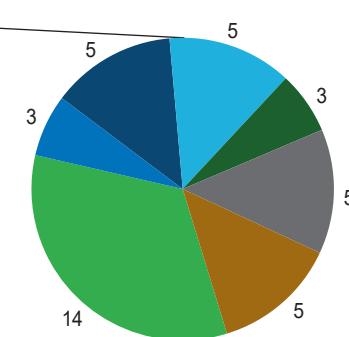
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce



■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

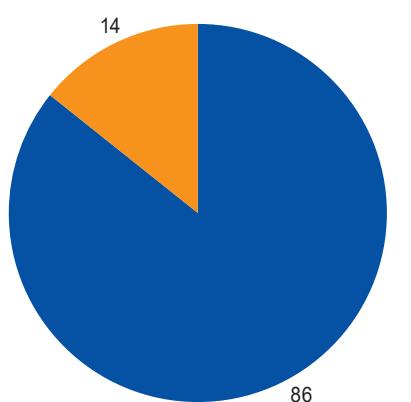
Bretagne

2025

Nombre de dossiers éligibles	49
Taux d'éligibilité (en %)	58
Montant des crédits demandés (millions EUR)	6
Nombre d'entreprises confortées	28
Nombre d'emplois préservés	179
Taux de médiation réussie (en %)	67

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)

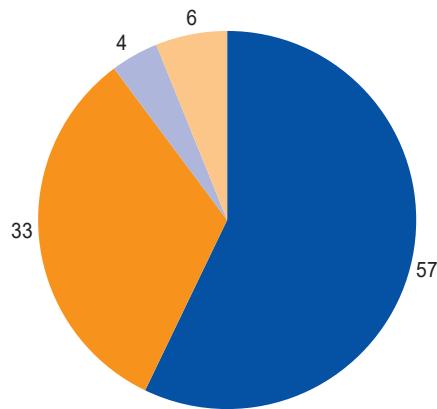


■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes

■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

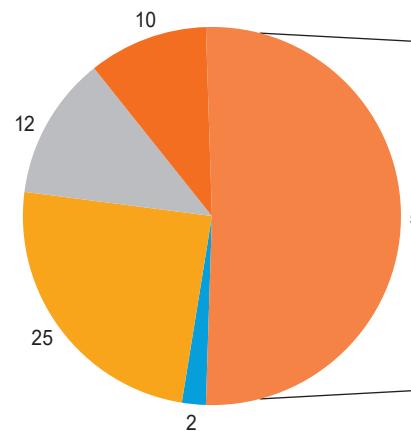
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros
■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

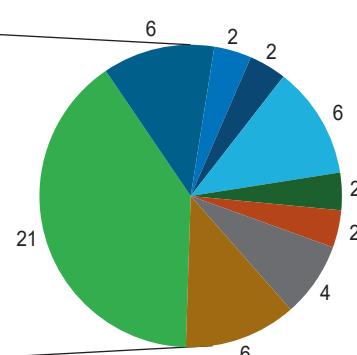
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce



■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services autres

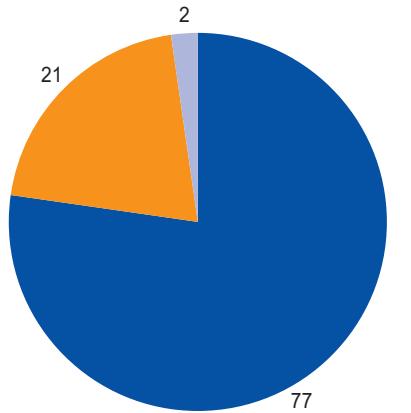
■ Services financiers et assurance

Centre-Val de Loire

	2025
Nombre de dossiers éligibles	44
Taux d'éligibilité (en %)	44
Montant des crédits demandés (millions EUR)	9
Nombre d'entreprises confortées	19
Nombre d'emplois préservés	307
Taux de médiation réussie (en %)	58

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)

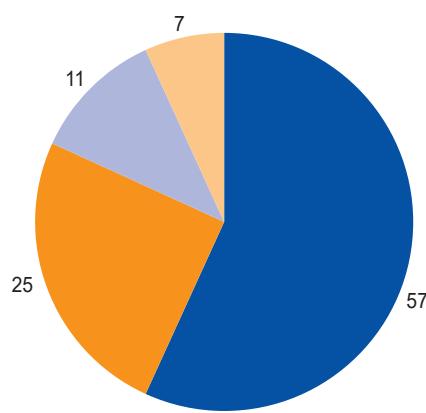


■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes

■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)

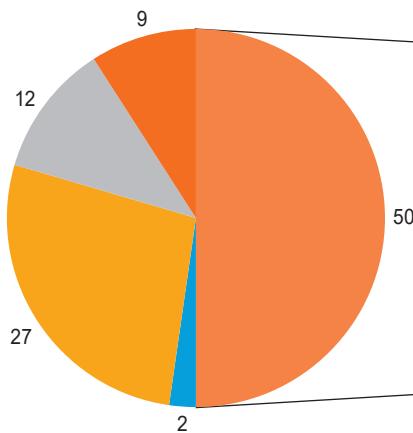


■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros

■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

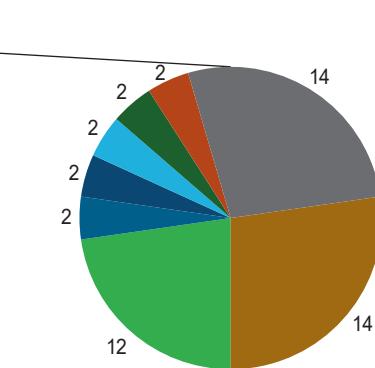
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce



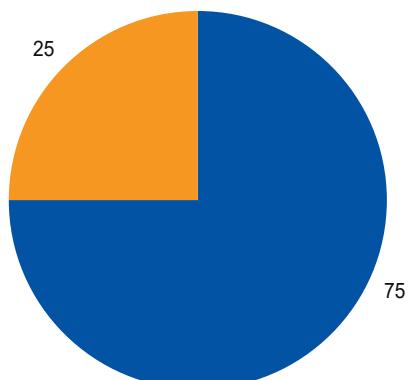
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services autres

■ Services financiers et assurance

	2025
Nombre de dossiers éligibles	8
Taux d'éligibilité (en %)	31
Montant des crédits demandés (millions EUR)	1
Nombre d'entreprises confortées	4
Nombre d'emplois préservés	42
Taux de médiation réussie (en %)	67

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)

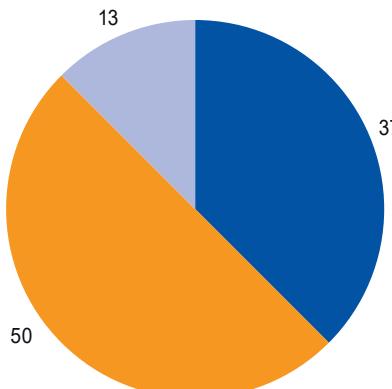


■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes

■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

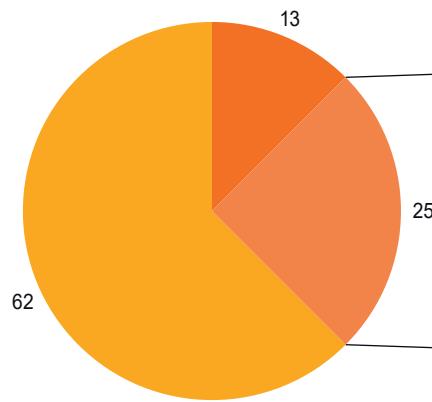
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros
■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce

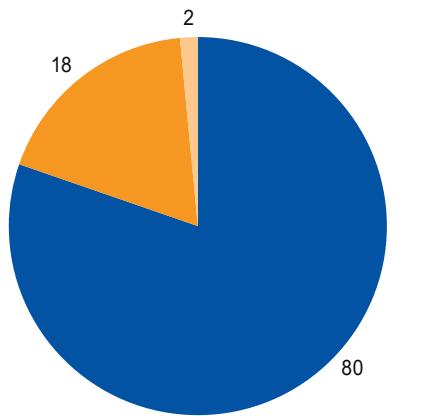
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services autres

■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	2025
Nombre de dossiers éligibles	66
Taux d'éligibilité (en %)	52
Montant des crédits demandés (millions EUR)	34
Nombre d'entreprises confortées	38
Nombre d'emplois préservés	421
Taux de médiation réussie (en %)	72

Répartition des dossiers éligibles par effectif

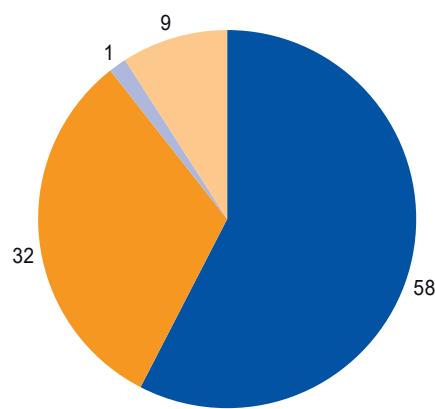
(en pourcentage)



■ < 11 personnes ■ de 11 à 50 personnes ■ > 50 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

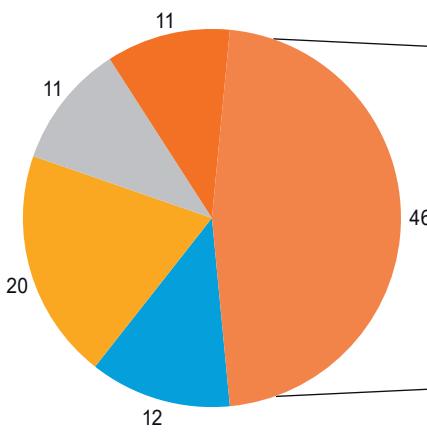
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 millions d'euros ■ de 50 à 300 millions d'euros ■ > 300 millions d'euros

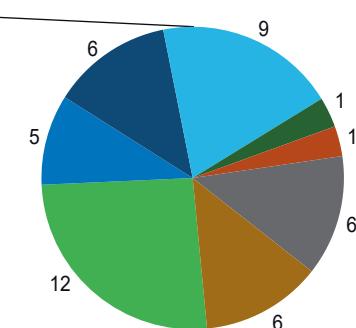
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce

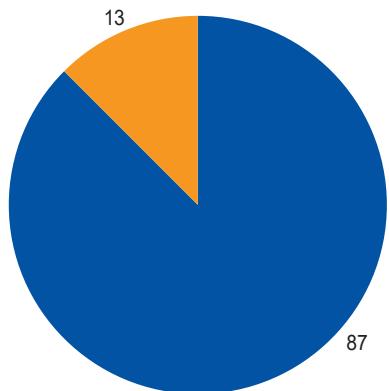


■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	2025
Nombre de dossiers éligibles	32
Taux d'éligibilité (en %)	24
Montant des crédits demandés (millions EUR)	3
Nombre d'entreprises confortées	20
Nombre d'emplois préservés	120
Taux de médiation réussie (en %)	65

Répartition des dossiers éligibles par effectif

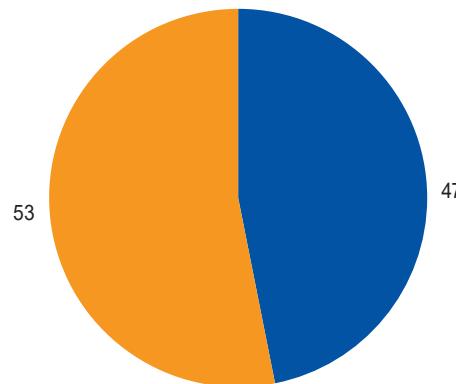
(en pourcentage)



■ < 11 personnes ■ de 11 à 50 personnes
■ de 51 à 250 personnes ■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

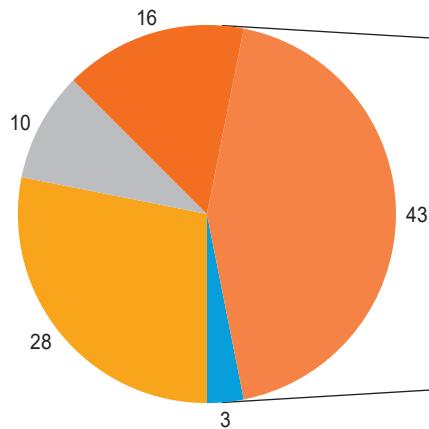
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 millions d'euros ■ de 300 à 500 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros ■ > 500 millions d'euros

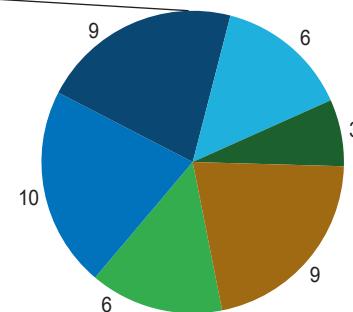
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce



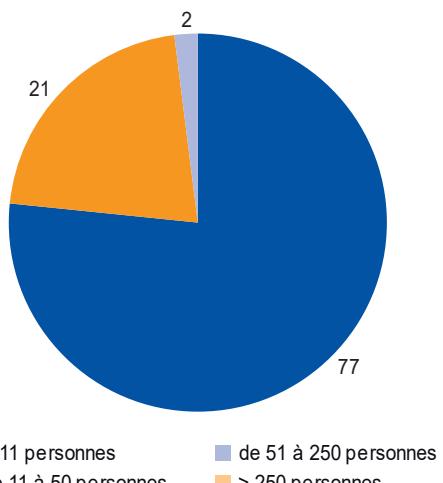
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

Île-de-France

	2025
Nombre de dossiers éligibles	201
Taux d'éligibilité (en %)	34
Montant des crédits demandés (millions EUR)	51
Nombre d'entreprises confortées	116
Nombre d'emplois préservés	1 034
Taux de médiation réussie (en %)	62

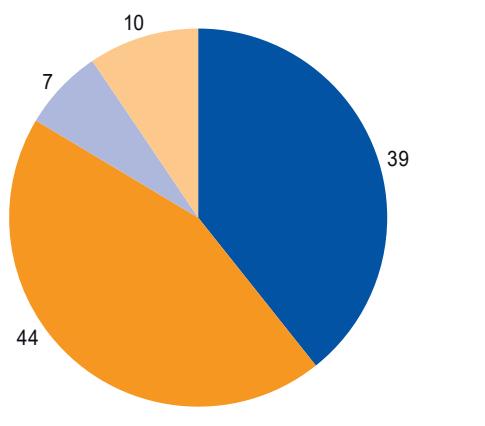
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



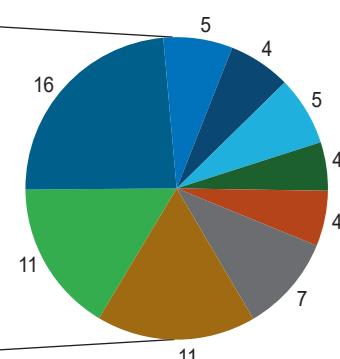
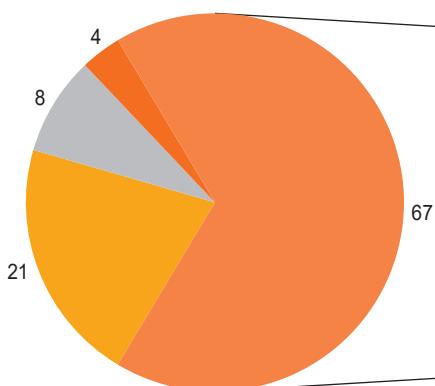
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce

■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services autres

■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

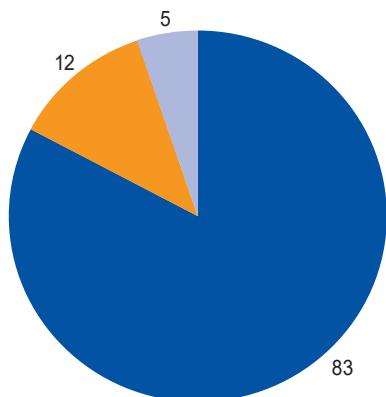
Normandie

2025

Nombre de dossiers éligibles	58
Taux d'éligibilité (en %)	60
Montant des crédits demandés (millions EUR)	8
Nombre d'entreprises confortées	30
Nombre d'emplois préservés	248
Taux de médiation réussie (en %)	63

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)

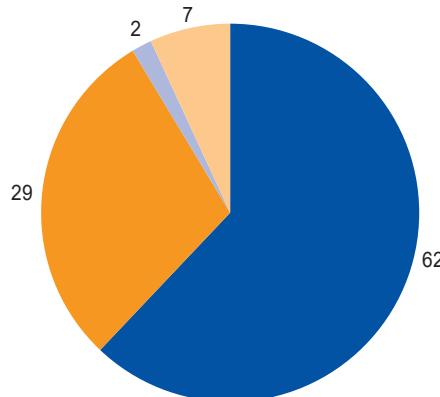


■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes

■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

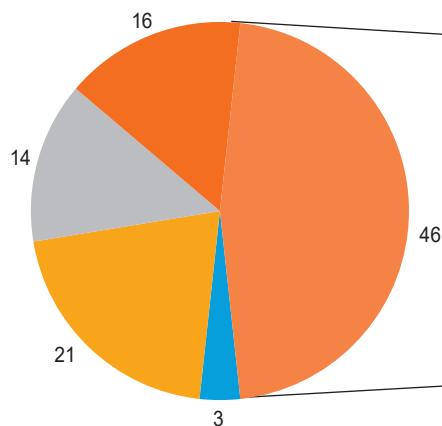
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros
■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ > 500 milliers d'euros

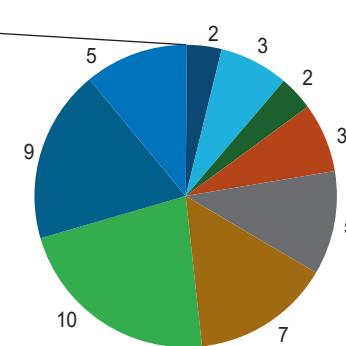
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce



■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

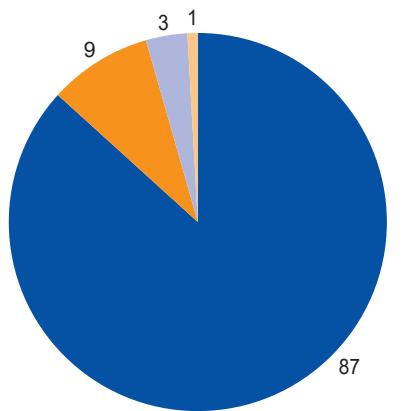
■ Services autres
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

Nouvelle-Aquitaine

	2025
Nombre de dossiers éligibles	113
Taux d'éligibilité (en %)	44
Montant des crédits demandés (millions EUR)	16
Nombre d'entreprises confortées	64
Nombre d'emplois préservés	757
Taux de médiation réussie (en %)	67

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)

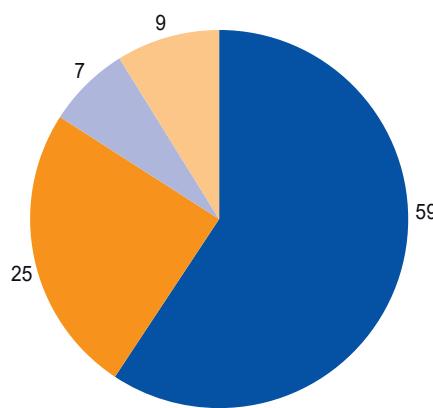


■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes

■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)

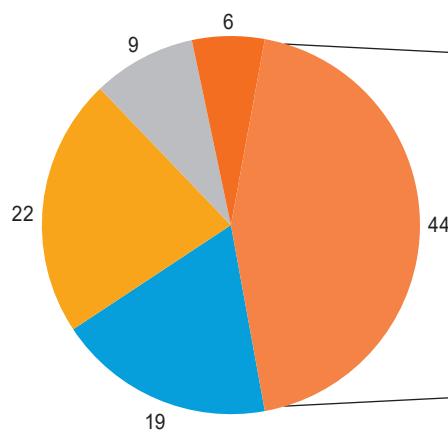


■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros

■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

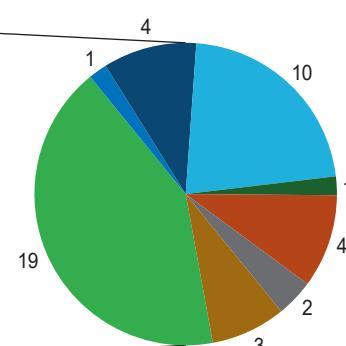
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce

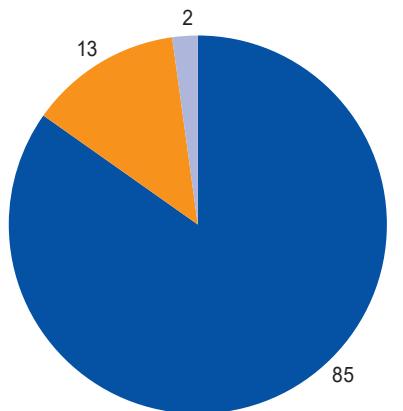


■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	2025
Nombre de dossiers éligibles	92
Taux d'éligibilité (en %)	42
Montant des crédits demandés (millions EUR)	25
Nombre d'entreprises confortées	53
Nombre d'emplois préservés	542
Taux de médiation réussie (en %)	65

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)

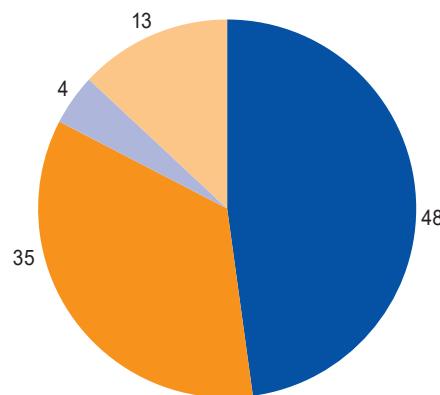


■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes

■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)

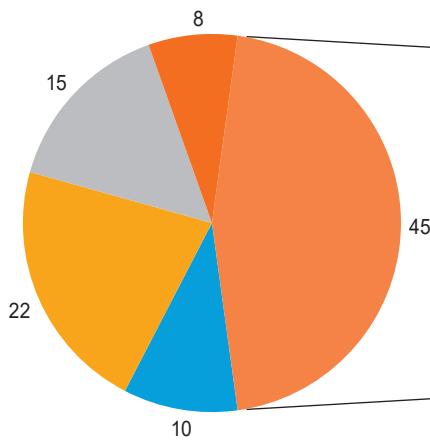


■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros

■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

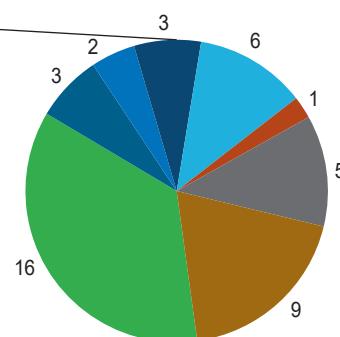
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce



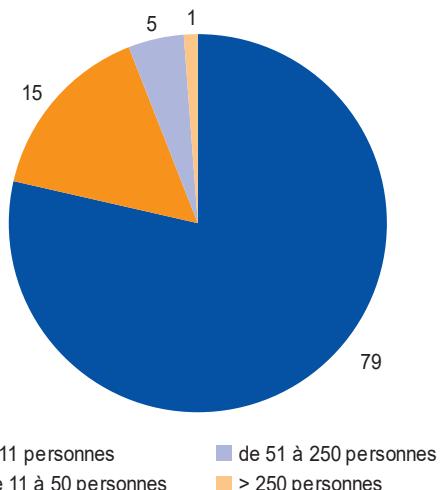
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

2025

Nombre de dossiers éligibles	84
Taux d'éligibilité (en %)	67
Montant des crédits demandés (millions EUR)	17
Nombre d'entreprises confortées	29
Nombre d'emplois préservés	232
Taux de médiation réussie (en %)	74

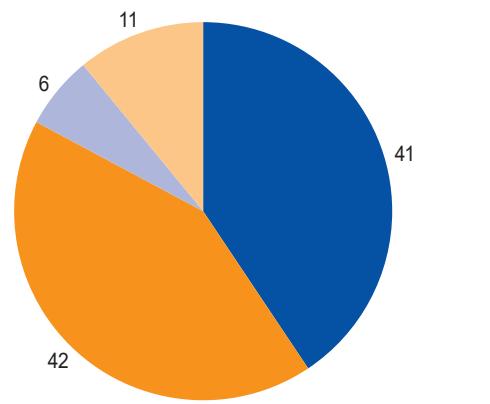
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



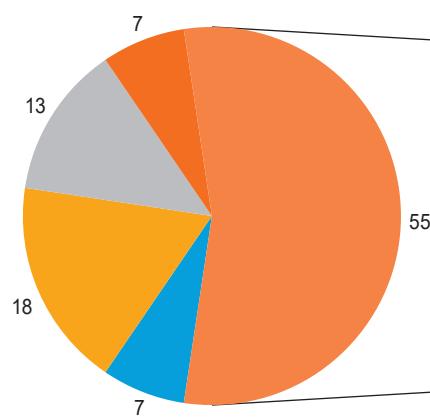
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce

■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services autres

■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

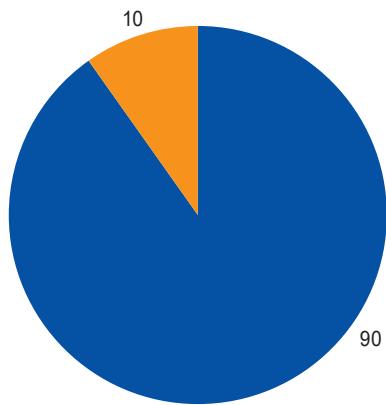
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2025

Nombre de dossiers éligibles	102
Taux d'éligibilité (en %)	46
Montant des crédits demandés (millions EUR)	15
Nombre d'entreprises confortées	58
Nombre d'emplois préservés	261
Taux de médiation réussie (en %)	63

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)

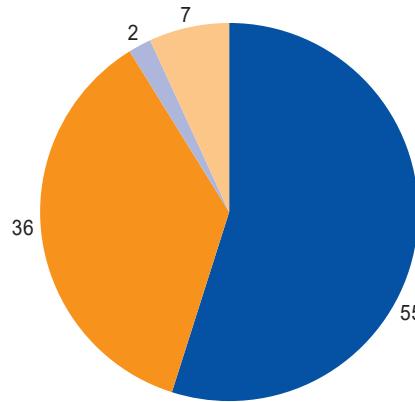


■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes

■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

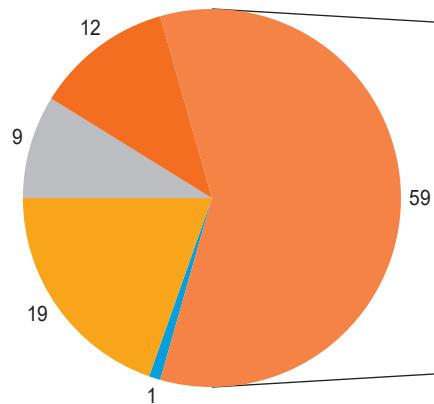
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros
■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

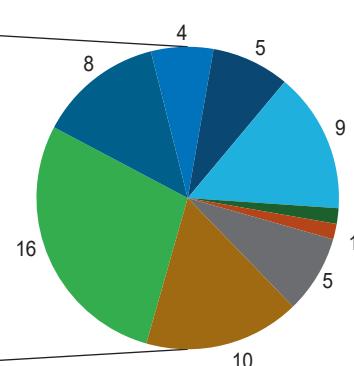
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce



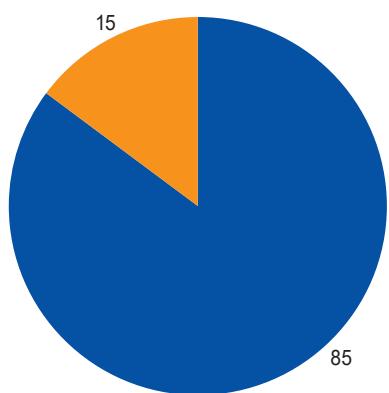
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services autres

■ Services financiers et assurance

	2025
Nombre de dossiers éligibles	27
Taux d'éligibilité (en %)	39
Montant des crédits demandés (millions EUR)	4
Nombre d'entreprises confortées	11
Nombre d'emplois préservés	77
Taux de médiation réussie (en %)	58

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)

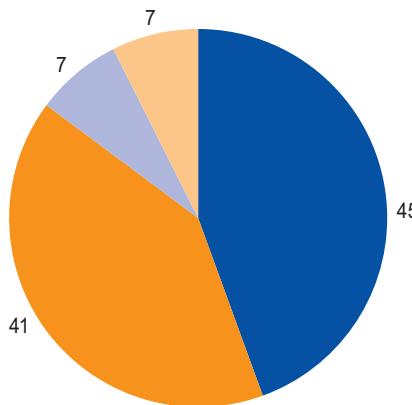


■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes

■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

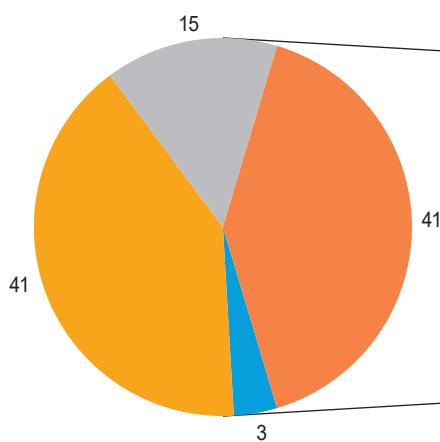
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 millions d'euros
■ de 50 à 300 millions d'euros
■ de 300 à 500 millions d'euros
■ > 500 millions d'euros

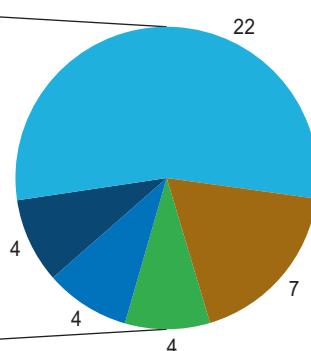
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière

■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce



■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services autres
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance



ANNEXE II | Restructuration des Prêts Garantis par l'État (PGE)

Un [Accord de place](#) a été signé le 19 janvier 2022 par l'État, la Banque de France, l'IEDOM et la Fédération des Banques Françaises afin que des restructurations amiables de PGE, via la Médiation du Crédit, puissent être accordées, tout en maintenant la garantie de l'État sur ces prêts.

Cet [accord a été prolongé le 15 décembre 2023](#), dans les mêmes conditions, jusqu'à la fin de l'année 2026.

Le recours à la Médiation du crédit complète les procédures des tribunaux de Commerce et s'adresse aux TPE-PME confrontées à des difficultés avérées à honorer leurs échéances de PGE mais dont la pérennité n'est pas remise en cause.

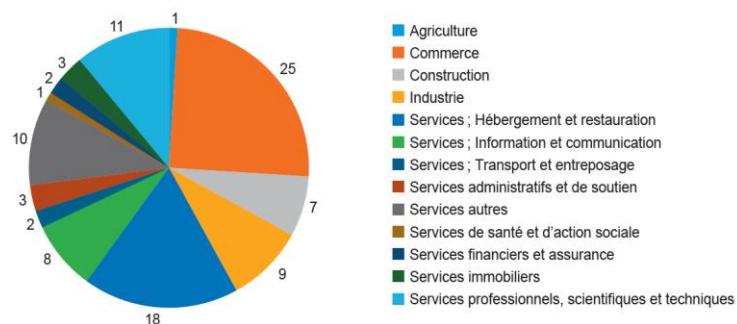
La médiation du crédit peut être saisie directement dans le cas de demandes relatives à des PGE d'un montant ne dépassant pas 50 000 euros à l'octroi. Au-delà de ce montant, la demande est examinée au préalable par le Conseiller départemental aux entreprises en difficulté.

La restructuration du PGE dans ce cadre permet aux entreprises concernées de bénéficier d'un rééchelonnement des échéances de leurs PGE (sur une durée maximale de 4 ans pouvant inclure 6 mois de moratoire), d'un réaménagement équilibré de leurs autres crédits bancaires à moyen terme et de visibilité sur le maintien de leurs lignes de court terme.

Depuis le début de la procédure, 1698 dossiers éligibles à la procédure ont été traités par la Médiation dont 215 en 2025 et la majorité de ces demandes (57%) provient du secteur des services et dans une moindre mesure (25%) du commerce.

Répartition par secteurs économiques des dossiers éligibles pour restructuration de PGE

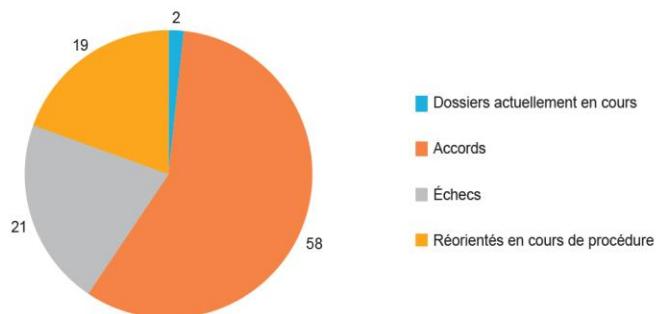
(en pourcentage)



D'ores et déjà, 980 dossiers (58%) ont fait l'objet d'un accord, avec une restructuration des autres crédits bancaires à maturité et un constat d'accord signé à l'issue de la médiation qui permet de préciser les lignes de crédits court terme maintenues.

État des dossiers éligibles pour restructuration de PGE depuis le début de la procédure

(en pourcentage)



À l'inverse, 358 dossiers (21%) n'ont pas pu être finalisés, pour deux raisons principales : une absence de besoin avéré (demande de « confort ») ou le refus des banques de renégocier les autres prêts bancaires (hors PGE), comme l'impose l'Accord de Place pour bénéficier de la restructuration des PGE.

Certains dossiers sont toujours en cours de médiation (2%) et plusieurs dossiers ont été réorientés en cours de procédures (19%), soit parce qu'ils n'étaient pas éligibles (cas d'entreprises de taille intermédiaire), soit parce que l'entreprise avait renoncé à sa demande ou encore parce qu'une orientation vers les procédures devant les tribunaux de commerce a été jugée plus appropriée.

Certaines régions sont surreprésentées en médiation du crédit dans le cadre de la restructuration de PGE au regard de leur poids en termes de PGE octroyés (Nouvelle-Aquitaine, Ile-de-France et – dans une moindre mesure- Auvergne Rhône Alpes), tandis que d'autres sont très peu sollicitées par rapport aux PGE octroyés (Hauts-de-France, Outre-Mer, Grand-Est).

Répartition par région des dossiers de médiation avec restructuration et des PGE octroyés

	Part des dossiers avec restructuration de PGE (en %)	Part des PGE octroyés (en %)
Île-de-France	28,1	21,1
Auvergne-Rhône-Alpes	14,3	13,2
Nouvelle-Aquitaine	13,3	9,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,3	10,9
Occitanie	9,2	10,0
Grand Est	5,2	6,9
Pays de la Loire	3,8	4,2
Normandie	3,7	3,5
Bourgogne-Franche-Comté	3,3	3,7
Centre-Val de Loire	2,7	3,0
Bretagne	2,6	3,9
Hauts-de-France	2,3	6,0
Outre-mer	1,2	2,6
Corse	0,9	1,0